

Unieux,  
le 25 mars 2022

Monsieur le Maire  
à Mmes & MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 4 AVRIL 2022**  
**à 18 h 30**  
**Mairie d'Unieux**  
**salle du Conseil municipal (2<sup>e</sup> étage)**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Subvention d'aide au peuple ukrainien
- 2- Approbation du compte de gestion du receveur exercice 2021 de la Commune
- 3- Vote du compte administratif 2021 : Commune
- 4- Vote du compte administratif 2021 : Lotissement La Fontaine
- 5- Vote du Budget Primitif de la Commune 2022
- 6- Vote du Budget Primitif du Lotissement La Fontaine 2022
- 7- Admissions en non-valeurs
- 8- Neutralisation des dotations d'amortissements liées aux subventions d'équipements versées
- 9- Durées d'amortissement
- 10- Demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- 11- Subventions aux associations 2022
- 12- Modification du tableau des effectifs
- 13- Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- 14- Parc Holtzer
- 15- Renouvellement de la convention tripartite entre l'association « Amis Chats », le cabinet vétérinaire Moulard et la commune pour la prise en charge des chats errants
- 16- Demande de garantie par Alliade Habitat
- 17- Saint-Étienne Métropole
- 18- Vœu en faveur du maintien des classes de seconde au lycée Albert Camus de Firminy

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022 À 12H00.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Christophe FAVERJON.



# NOTES DE SYNTHÈSE

## 1 - SUBVENTION D'AIDE AU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter une subvention exceptionnelle de 2000 € pour chacune des associations Unieutaires (le Secours populaire et le Secours catholique) pour leur action en faveur du peuple ukrainien.

## 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

## 3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget de la Commune, et arrêté comme suit.

- COMMUNE :

À la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses 2021 (a)	8 968 181.08 €
Recettes 2021 (b)	10 791 573.89 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 823 392.81 €
Résultat fonctionnement reporté 2020 (d)	789 480.72 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	<b>2 612 873.53 €</b>

<b>Investissement :</b>		
Recettes	Recettes 2021 (a)	3 667 507.15 €
	Part excédent 2020 fonctionnement affecté (b)	
	Recettes totales (c=a+b)	3 667 507.15 €
Dépenses	Dépenses 2021 (d)	3 563 946.45 €
	Déficit 2020 investissement (e)	638 111.25 €
	Dépenses totales (f=d+e)	4 202 057.70 €
<b>Solde d'exécution (g=c-f)</b>		<b>- 534 550.55 €</b>
Restes à réaliser	Recettes	3 834 500.00 €
	Dépenses	5 351 285.43 €
	Solde (h)	- 1 516 785.43 €
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		<b>- 2 051 335.98 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	
Excédent de fonctionnement (e)	2 612 873.53 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser) (i)	- 2 051 335.98 €
<b>Solde global de clôture (j=e+i)</b>	<b>561 537.55 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	2 051 335.98 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	561 537.55 €
Apurement du compte 1069 (k)	-131 011.69 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépendances) (l=g+k)</b>	<b>665 562.24 €</b>

#### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT LA FONTAINE**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget lotissement La Fontaine et arrêté comme suit :

- **LOTISSEMENT :**

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses 2021 (a)	6 957.34 €
Recettes 2021 (b)	158 259.10 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	151 301.76 €
Résultat fonctionnement reporté 2020 (d)	- 99 744.25 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e=c+d)</b>	<b>51 557.51 €</b>

<b>Investissement :</b>		
Recettes	Recettes 2021 (a)	0.00 €
	Part excédent 2020 fonctionnement affecté (b)	0.00 €
	<b>Recettes totales (c=a+b)</b>	<b>0.00 €</b>
Dépenses	Dépenses 2021 (d)	158 259.10 €
	Déficit 2020 investissement (e)	0.00 €
	<b>Dépenses totales (f=d+e)</b>	<b>158 259.10 €</b>
<b>Solde d'exécution (g=c-f)</b>		<b>- 158 259.10 €</b>
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i)		<b>- 158 259.10 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	
Excédent de fonctionnement (e)	51 557.51 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser) (i)	- 158 259.10 €
<b>Solde global de clôture (j=e+i)</b>	<b>- 106 701.59 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (dépenses)	106 701.59 €

### **5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022**

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022 et à la Commission Gestion-Finances du 22 mars dernier, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2022 de la commune et d'approuver les taux des taxes communales comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Comme l'année dernière, il est rappelé que le taux de la taxe foncière inclus désormais la part qui était précédemment celle du Département.

<b>Taux des Taxes communales</b>		
	<b>Taux votés en 2021</b>	<b>Taux proposés pour 2022</b>
<b>Taxe d'habitation commune</b>	14.44	14.44
<b>Taxe foncière commune</b>	46.28	46.28
<b>Taxe foncière non bâti commune</b>	58.50	58.50

Conformément à la réglementation, ce budget sera voté par chapitres.

Il est également proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principaux travaux contenus dans ce Budget et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer les procédures de commandes publiques, d'approuver le tableau des effectifs présenté en annexe C1 du BP, ainsi que de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et les demandes de subvention y afférentes.

### **6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LA FONTAINE 2022**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2022 du lotissement La Fontaine (document accompagnant la présente note par mail).

### **7- ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débitéur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants suivants : 740.81 € euros (dont eau : 393.35 € et commune : 347.46 €).

## **8 - NEUTRALISATION DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS LIÉES AUX SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES**

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit pour les communes la possibilité de neutraliser budgétairement, de manière totale ou partielle, les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette neutralisation

## **9 - DURÉES D'AMORTISSEMENT**

Il est demandé au Conseil municipal de préciser que l'amortissement au prorata temporis est effectué à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le paiement de l'investissement concerné.

## **10 - DEMANDE DE SUBVENTION FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du FIPD pour le changement du serveur de stockage servant au système de vidéo protection de la commune en complément de la subvention accordée par la Région AURA.

## **11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2022 comme suit :

<b>SUBVENTIONS 2022</b>		
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	783	799
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques convention	1530	1561
Arc En Ciel d'Unieux	783	799
Patronage Laïque de Côte-Quart	783	799
Boule du Coq	653	666
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	653	666
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	10 293	10 498
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	262	267
Entente bouliste de l'Ondaine	240	245
Radio Ondaine	131	134
Société d'Histoire de Firminy et environs	131	134

ART'UX Année 2021/2022 - 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (13X10 = 130 €)	937	824+130=954
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	131	134
FNACA	n'a pas souhaité de subvention	ne souhaite pas de subvention
Association des copropriétaires de Combe Blanche	126	129
Chorale « Si l'on chantait »	635	658
Unieux Molière Scrabble	197	201
Université pour Tous	197	201
Ateliers des Cœurs	197	201
Comité de jumelage Unieux – Minéo	n'a pas souhaité de subvention	6 533
FNATH	131	134
Amitiés en chanson	197	201
S.E.L. de l'Ondaine	n'a pas souhaité de subvention	En attente
MUSI'VAL - école de musique d'Unieux	68 872	70 249
<b>PRÉVENTION</b>	2021	2022
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	131	134
<b>SANTÉ</b>	2021	2022
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	326	333
A.D.A.P.E.I.	1578	En attente
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	197	201
Croix-Rouge Française	326	332
ADMR section Ondaine	363	370
Vie Libre La soif d'en Sortir	505	515
Myopathie à tout cœur	197	201
Comité social du personnel : 38 835 € + 834 € correspondant aux départs en retraite 2021+ 960 € d'expert-comptable	41 950	40 629
Association des pupilles des écoles publiques	67	68

Les Restos du Cœur		<b>1 267</b>
Les Amis de l'Accueil St Martin	197	<b>201</b>
Secours Catholique	1267	<b>1 292</b>
Secours Populaire Français	1267	<b>1292</b>
*Centre social d'Unieux 2022 - Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de <b>0,77 €</b> par enfant déclaré auprès de la CAF. - <b>131 295 €</b> (déduction de la subvention CAF du fait de la Convention Territoriale Globale d'un montant de 32 582 €) - <b>660 €</b> reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2021 versée à la commune	<b>161 303</b>	<b>*</b>
<b>ÉDUCATION</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Coopératives-écoles (2,55 € par enfant + 64 € par classe)		
Maternelle Bourg (Jean Moulin)-(62 élèves et 3 classes)	352	<b>350</b>
Maternelle Côte Quart (Paul Langevin) (89 élèves et 4 classes)	470	<b>483</b>
Groupe scolaire primaire Val Ronzière (Claudius Buard) (153 élèves et 6 classes)	731	<b>774</b>
Groupe scolaire primaire le Vigneron (143 élèves et 6 classes)	911	<b>749</b>
Élémentaire Bourg (Jean-Jaurès)-(143 élèves et 6 classes)	738	<b>749</b>
Élémentaire Côte-Quart (193 élèves et 8 classes)	982	<b>1 004</b>
Groupement des parents d'élèves du Bourg		<b>201</b>
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	197	<b>201</b>
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	197	<b>201</b>
Conseil des parents d'élèves FCPE du Collège Bois de la Rive d'Unieux		<b>126</b>
DDEN	144	<b>147</b>
Lire et Faire lire	197	<b>201</b>
<b>COLONIES ET CENTRES AÉRÉS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Chalet des Alpes	5 €/enfant et par jour	<b>5 €/enfant et par jour</b>

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer les conventions avec l'école de musique Musi'val ainsi que l'avenant à la convention d'objectifs et de financements avec le Centre social d'Unieux lié à la mise en place de la Convention Territoriale Globale de la CAF (ancien Contrat Enfance Jeunesse).

## **12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la réussite au concours de rédacteur d'un agent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un poste d'Adjoint administratif en un poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> avril 2022.
- Afin de ne pas retarder le recrutement du ou de la remplaçante de la Directrice Générale Adjointe et en fonction des profils rencontrés, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'attaché et un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle.

## **13 - ALLOCATION CHÔMAGE D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)**

Conformément à la convention d'assurance chômage, il est proposé au Conseil municipal de décider que lorsqu'une situation se présente et dès lors que la réglementation le prévoit, la Ville d'Unieux verse l'allocation de retour à l'emploi (ARE) selon les règles en vigueur.

## **14 - PARC HOLTZER**

### ➤ **Servitudes d'utilité publique**

À la suite d'un projet de vente et de modification d'usage, la société Métal Industrie a réalisé le dossier réglementaire. La DREAL et la Préfecture nous ont transmis le projet de servitude d'utilité publique pour lequel, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable.

### ➤ **Servitude de passage**

Le projet initial de la zone d'activité prévoyait des accès limités donnant sur la rue Charles de Gaulle. L'association SBHV, Unieux Métal et la parcelle que la société Arpège a prévu d'acquérir auprès de Métal Industrie ont un accès par l'intermédiaire de la parcelle où se trouve l'enseigne TOTEM. Arpège qui a signé un compromis de vente souhaite, que dans le cas où il y ait des difficultés techniques pour la servitude de passage sur la parcelle de TOTEM, nous puissions trouver une solution, par l'acceptation d'une servitude de passage sur notre propriété. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter cette éventuelle servitude de passage et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer tous les actes en découlant et de désigner Me PAILHES, Notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

## **15- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ASSOCIATION « AMIS CHATS », LE CABINET VÉTÉRINAIRE MOULARD ET LA COMMUNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES CHATS ERRANTS**

Devant la prolifération de chats, la commune d'Unieux ne disposant pas de fourrière municipale animale, avait confié à l'association « Amis Chats » le soin d'assurer ce service, conformément aux dispositions légales pour les animaux de l'espèce féline et aux conditions prévues par la convention. Les chats errants capturés sur la commune d'Unieux à la demande des services municipaux sont conduits auprès du cabinet vétérinaire Moulard, seul vétérinaire sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver de renouveler comme les années précédentes, la convention tripartite établie entre la commune d'Unieux, l'association « Amis Chats » et le cabinet vétérinaire Moulard ainsi que de l'autoriser, ou l'adjoint ayant délégation à signer ladite convention.

## **16 - DEMANDE DE GARANTIE PAR ALLIADE HABITAT**

Dans le cadre du projet de construction « Le Factory », Rue de l'Industrie, et pour permettre à la société ALLIADE HABITAT de contracter les prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la société ALLIADE HABITAT sollicite de la commune sa garantie pour ses deux contrats d'emprunt (55%), partagée avec le Conseil Départemental (45%) :

- Prêt n°131123 (TRANCHE 1 : acquisition en « vente en l'état futur d'achèvement » de 12 logements 7 PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » et 5 PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration ») d'un montant de 1 332 747 € - Montant de la garantie : 733 010.85 €.
- Prêt n°131122 (TRANCHE 2 : acquisition en « vente en l'état futur d'achèvement » de 12 logements 6 PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » et 6 PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration ») d'un montant de 1 409 884 € - Montant de la garantie : 775 436.20 €.

## **17 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

### ➤ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la décision de la CLECT prenant en compte les conséquences du Pacte financier qui aboutit pour la commune d'Unieux à l'augmentation 208 816 € de l'attribution de compensation (AC) et une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 208 815,51 €.

### ➤ Avenant n° 1 au Projet Partenarial d'Aménagement des Vallées du Gier, de l'Ondaine et du Sud de Saint-Étienne (PPA GOSE).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du contrat initial, de ses éléments d'orientations, de valider l'avenant n°1 du PPA GOSE ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à le signer.

## **18 – VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES CLASSES DE SECONDE AU LYCÉE ALBERT CAMUS DE FIRMINY**

Alors que le nombre d'élèves de troisième en augmentation sur le bassin de recrutement des deux lycées Appelous, il est inconcevable que le ministère de l'Éducation nationale propose une réduction du nombre de classes de Seconde sur le bassin.

Une telle décision aurait plusieurs conséquences désastreuses :

- Une surcharge d'élèves dans les classes de Seconde alors que l'on connaît l'importance de cette classe charnière et la nécessité d'un taux d'encadrement élevé face à la grande hétérogénéité des élèves.
- Réduire de 7 à 6 classes de Seconde les capacités du lycée Albert Camus conduirait inévitablement à renforcer les affectations autoritaires au mépris des choix des familles et des parcours scolaires souhaités (choix des options). Déjà, ces dernières années plusieurs élèves se sont trouvés affectés d'autorité dans un établissement qui ne proposait pas les options demandées par les familles.
- Face aux dégradations des conditions d'enseignement que ce choix induirait, le risque est grand d'amplifier les départs d'élèves vers l'enseignement privé souvent vers la Haute-Loire en contradiction avec le développement durable et les ambitions de renforcement de l'attractivité portées par les communes de l'Ondaine. Il est purement inimaginable que l'Éducation nationale, par ses décisions, puisse favoriser une telle évolution.
- La difficulté pour les équipes de construire un projet pédagogique cohérent qui nécessite la stabilité des structures et des personnels.

C'est pourquoi, le Conseil municipal d'Unieux demande le maintien de l'ensemble des classes de seconde des lycées de Firminy notamment la septième classe de seconde du lycée Albert Camus.

---

## **PROCURATION**

En mon absence, lors de la séance du **lundi 4 avril 2022 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom

à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX, le

Signature